



C.S.N.B.

Commission Sportive Nationale Ballets sur Glace

- COMMUNICATION 28/06/2006 -

Modification du règlement Ballet 2006

Lors de l'AG de la FFSG à l'Alpe d'Huez du 24/25 juin 2006, il a été proposé des modifications au règlement ballet

Modifications approuvées à notre AG :

Règlement Ballet

Durée des programmes :

- De 6 min +/- 15 s (pour les Elites)
- De 6 min +/- 15 s (pour les Espoirs)
- De 5 min +/- 15 s (pour Jeunes Espoirs)

Décors : hauteur maximale : 2,30 m

Catégorie Espoir

- Catégorie divisée en deux groupes
- Un groupe avec l'exercice chorégraphique
- Un groupe sans l'exercice chorégraphique

Catégorie Jeune Espoir

- Exercice chorégraphique (facultatif)



Fédération Française des Sports de Glace

35, Rue Felicien David - 75016 PARIS

Tel. 33 (0)1 53 92 81 81 - Fax. 33 (0)1 53 92 81 82 - 33 (0)1 53 92 81 83

SITE INTERNET : www.ffsg.org

SIREN 775 722 580 - SIRET 775 722 580 000 54 - AGREMENT MINISTERIEL N° 1391